

KWH ou KVA échanges avec Next-up

Pour information à diffuser au plus grand nombre

Envoyé : vendredi 20 mai 2016 12:15

À : next-up: linky

Objet : Re: Attention soyons précis RE: Les réponses RE: infos + demandes auto collants et affichettes

Importance : Haute

Bonjour ,

J'ai vérifié mes factures , même la plus récente est rédigée en KWH pour la consommation .
Seule différence , les factures récentes mentionnent : abonnement 12KVA , ce qui ne figurait pas dans les factures précédentes

Cela change tout avant votre contrat était donc en kW donc en énergie active et maintenant il est en kVA donc en énergie apparente , c'est donc +25 à 45 % de plus !!

C'est une arnaque colossale, il faut demander aux gens d'amener leurs factures aux réunions pour les comparer !

Nous avons affaire à un maire , Président de Quimperlé agglomération , qui cherche à comprendre la réalité des faits entre ce que dit ERDF et ce que nous disons . Il n'hésitera pas à agir si nous réussissons à le convaincre .

Si nous voulons arriver à une délibération refusant le Linky , il nous faut des arguments imparables . D'autant plus que 2 géobiologues du coin (connus et reconnus) ont déclaré que les émissions du CPL Linky sont tellement faibles qu'elles sont difficilement mesurables .

Cela ont s'en fout c'est illusoire, le CPL du Linky ne se mesure pas comme ça, c'est très complexe et évolutif et fonction de l'intensité du champs magnétique porteur, donc de la puissance véhiculée dans les câbles électriques !!

De plus le Linky du 20 05 2016 sera différent de celui de 2017 etc ... G4 ou G5 pour le haut débit en MHz.

Dans ce contexte , l'arnaque citée par Next Up (que j'avais parfaitement compris) est démentie par ERDF . C'est parole contre parole . Difficile pour nous de convaincre un maire indécis avec cet argument . Il faudrait des preuves de la mauvaise foi de ERDF .

Je capitule, vous aurez un jugement du TGI cela sera je l'espère un argument qui vous convaincra !

Dans ce cas , le kit de démo Linky me paraît inutile . En plus , je ne comprends pas comment il fonctionne .

Par ailleurs , pouvez vous répondre à la question relative au filtre Legrand , soi disant anti CPL , Filtre d'entrée modulaire CPL - 230 V~ - 63 A - 4 modules REF. 0 036 09 . Connaissez vous ? Si oui qu'en pensez vous ?

Pour les filtres, c'est beaucoup, beaucoup beaucoup plus compliqué que ça !

Sinon cela serait trop facile.

Nous sommes dans le domaine des filtres de puissances, cela change tout et demande un investissement financier.

A suivre pour essayer de trouver au mieux ce qui serait abordable.

Que répondre à quelqu'un qui affirme que les fréquences CPL sont du même ordre de grandeur que la radio locale que l'on écoute depuis des années sans problèmes ?

CELA DEMONTRE QUE LES GENS SONT TOTALEMENT, MAIS TOTALEMENT PROFANE !

Un émetteur radio c'est des KW en kHz , mais en champs lointains, des centaines de mètres comme à la tour Eiffel ou généralement sur des points hauts à des kilomètres, voir des dizaines ou centaines de kilomètres de personnes, donc comme la puissance diminue au carré de la distance il ne reste plus qu'à quelques mètres ou dizaines de mètres que du résiduels.

Dans le cas du Linky le fondamental et majeur est la NOTION DE CHAMPS PROCHE même à faible puissance, comme pour les téléphones mobiles il y a donc un zone de sécurité, qui à ce jour n'est pas encore définie simplement parce qu'elle remet en cause carrément le Linky !!

Tutoriel pour comprendre et pour projeter :

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_Champs_Proches_clip/

Bien cordialement

Marie-Pierre

Le 21 mai 2016 à 12:21, helene F a écrit :

Bonjour,

Pour information, excusez les doublons encore une fois.

J'aurai souhaité pouvoir me mettre en contact avec cette personne de Quimperlé mais l'adresse est masquée.

Il précise :

D'autant plus que 2 géobiologues du coin (connus et reconnus) ont déclaré que les émissions du CPL Linky sont tellement faibles qu'elles sont difficilement mesurables .

Ce n'est pas la première fois que j'entends cela et cela m'interroge, pourquoi cette attitudes des géobiologues face au CPL ?

Bonjour Hélène,

Vos factures étaient avant en kW de puissance pour les contrats de 3, 6, 9 ou 13 kW ceci avant les années 2009/2010 du début du déploiement des premiers Linky en tests.

Depuis il n'y a plus kW, ils ont été subtilement et en catimini transformés en kVA ce qui signifie la prise en compte de la puissance apparente pour les contrats !!!

Face au tollé, car entre 30 et 45 % des consommateurs clients d'EDF ont été contraints de prendre un abonnements supérieur, EDF a créé des tranche intermédiaires de 4,5,7,8,10 et 11 kVA.

[Comprendre : le clip](#)

Ceci dit dans quelques jour progressivement les kits Démo Linky seront disponibles **dont un à Brest (plus exactement à 29280 LOCMARIA PLOUZANÉ)** pour les associations et collectifs de Bretagne.

Pour les réunions, il faut explicitement demander aux participants d'amener leurs dernières factures EDF et une facture EDF des années 2000 à 2006 pour pouvoir bien comprendre visuellement la démo et par comparatif l'arnaque du Linky d'ERDF (en sachant qu'ERDF est une filiale à 100 % d'EDF).

Comment avoir gratuitement un Kit Démo Linky ?

Les Associations et Collectifs peuvent disposer gratuitement d'un kit Linky pour une réunion de sensibilisation en envoyant à la planification pour la disponibilité simplement un mail à linky@next-up.org en stipulant qui est la personne responsable et la date de la réunion, ensuite il y a deux solutions :

- Soit aller chercher un Kit Démo Linky dans l'un des [11 points de stockages disponibles répartis en France](#) (prévisionnel indicatif) et ramener le Kit Démo Linky au point de stockage après la réunion.
- Soit envoyer **un affranchissement La Poste de xx,00 €** (tarif La Poste en cours) pour recevoir à domicile un Kit Démo Linky et réexpédier ensuite par **La Poste** le Kit Démo Linky.

L'ouverture des caisses contenant les Kits Démo Linky s'effectue simplement [en dévissant les 10 vis qui ferment le couvercle](#).

Bien à vous tous

Hugo

Envoyé : dimanche 22 mai 2016 15:28

Objet : Re: [adminfb] Fwd: Pour information TR: Les réponses RE: Attention soyons précis RE: Les réponses RE: infos + demandes auto collants et affichettes

Bonjour,

J'avais fait la même recherche et depuis 2013 les factures mentionnent un coût en KVA.

Le 22/05/2016 à 15:11, Citoyens Communicants 66 a écrit :

J'ai vérifié mes factures, même la plus récente est rédigée en KWH pour la consommation. Seule différence, les factures récentes mentionnent : abonnement 12KVA, ce qui ne figurait pas dans les factures précédentes

Cela change tout avant votre contrat était donc en kW donc en énergie active et maintenant il est en kVA donc en énergie apparente, c'est donc +25 à 45 % de plus !!

Erreur : cela fait déjà un moment que les factures mentionnent un coût d'abonnement en KVA.

Et 12 KVA, c'est pour une conso énorme ! Rien que pour les 3 apparts de la SCI dont j'occupe un logement, il y a seulement 9 KVA pour l'ensemble... (on a décidé un seul abonnement et des compteurs divisionnaires)

Marie L.

Il y aura des réunions publiques dans les villages suivants :

- Bouleternère lundi 23, même heure ;
- Ceret le 27 mai, 20 h 30 Cinéma Le Cérétan, film + débat
- Thuir le 31/05, 19 h MJC salle L.J. Gregory
- Conférence de Stéphane Lhomme à Ille sur Têt le 10 juin. Salle Factuelle Route de Corbère.